



FSU 92

N°89

Juillet
Août
Sept.
2014

L'atout FSU

La lutte syndicale !

LA FONCTION PUBLIQUE EST VOTRE CHOIX. VOUS DÉFENDRE EST NOTRE COMBAT.

La F.S.U (Fédération Syndicale Unitaire) agit chaque jour avec et pour les personnels de la fonction publique.
www.fsu.fr

Avec la FSU, pour le Service Public !

Élections professionnelles

Les Élections professionnelles auront lieu le jeudi 4 décembre dans la Fonction publique d'État, Territoriale et Hospitalière. Dans l'Éducation nationale, les votes auront lieu du 27 novembre au 4 décembre !

Edito, page 2 • **Redoublements** pages 3 et 9 • **Vie scolaire** page 4 • **Rythmes scolaires, la pagaille** page 5 • **Le grand Paris** page 6 • **Retraité-e-s syndiqués-vous** page 7 et 8 • **L'apprentissage ?** page 9 • **Mixité et réussite scolaire** pages 10 et 11 • **L'agent territorial ?** page 12



EDITO

Les ratés du gouvernement

Certaines périodes se caractérisent par leur nombre d'occasions ratées. La conférence sociale en fait partie. Les signes envoyés par le gouvernement n'augurent rien de bon mais la FSU n'a pas fait de boycott a priori.

Il aura fallu que le "dialogue social" suive sa pente habituelle - "Nous avons eu le sentiment, (...), que nous avions déjà la feuille de route de clôture (...) alors qu'il y a des désaccords" - pour que la FSU quitte la conférence.

Déjà le MEDEF repart à l'offensive, estimant qu'il peut encore obtenir plus.

Sur le "Grand Paris", réforme qui concerne les Hauts-de-Seine, la méthode a été la même. Seule indication, il sera accordé une "attention particulière" aux personnels.

On avouera que les assurances sont bien minces pour les agents de la fonction publique territoriale.

La disparition des départements pose aussi des questions pour l'Éducation nationale, dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Quelle gestion, dans quel cadre ?

La rentrée est présentée comme un non-événement : à part les rythmes et quelques maires réfractaires, rien à signaler.

Lycée Maupassant de Colombes En grève à la rentrée

Les enseignants du lycée Guy de Maupassant ont refusé de reprendre les cours les jeudi 4 et vendredi 5 septembre pour demander que les moyens qui leur avaient été promis l'an passé par le Directeur académique du 92 leur soient attribués. Lors du mouvement de grève de janvier-février dernier dans le département, le lycée Maupassant avait été un des établissements les plus mobilisés. Les collègues dénonçaient des moyens horaires en baisse pour la future rentrée et cela dans un établissement classé ZEP.

La Direction académique s'était engagée "à maintenir des moyens équivalents à ceux des années précédentes".

A la rentrée, le constat fait par les collègues est que cet engagement n'était pas tenu :

- la Direction a financé 41 divisions or il y a réellement en place 42 divisions.
- Les heures d'Accompagnement Personnalisé (AP) et d'Éducation civique (ECJS) ne sont pas dans les emplois du temps des élèves, l'établissement n'ayant pas la dotation horaire pour les assurer, or ce sont des enseignements obligatoires, auxquels les élèves ont droit ! La Direction académique, bien embarrassée mais sans vergogne, a proposé de financer ces enseignements par quelques heures supplémentaires (des HSE). En clair, elle demande aux collègues de faire en plus de leur service un travail sous payé !
- De nombreux élèves de Terminale ES ont échoué au Baccalauréat (dont 16 sur Maupassant) et beaucoup se retrouvent sans solution à la rentrée. Il aurait fallu ouvrir une classe de plus pour les accueillir, refus de la Direction académique qui n'ayant aucune affectation à proposer aux élèves a mis en place un dispositif scandaleux (voir Communiqué de presse de la FCPE 92 et du SNES 92).

Les collègues ont repris les cours le 8 en attendant la réponse de la Direction académique et une nouvelle journée de grève est prévue pour le 16 s'ils n'obtiennent pas satisfaction !

Vous trouverez sur notre site www.versailles.snes.edu sous rubrique SNES 92, tous les courriers des collègues et la réponse de la Direction académique.

Sauf qu'à la mi-septembre, 11 385 élèves n'ont pas d'établissement en France.

Dans le 92 (voir page 3), zone à forte tension démographique, les fermetures imposées les années passées plongent des familles dans l'anxiété.

Autre occasion : les négociations sur les PPCR, Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

La ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu garantit qu'il n'y aura ni baisse des revenus (primes, promotions) ni gel du point d'indice jusqu'en 2017 ; mais aucun élément concret n'est avancé et les discussions sont remises à l'automne.

L'automne sera décidément un temps fort, un moment d'expression des salariés.

Les élections professionnelles sont l'occasion de réaffirmer les valeurs et la place de la FSU qui porte haut la fierté du service public, ses valeurs et sa nécessité.

La mobilisation doit être sans faille, à la hauteur des enjeux et des luttes à mener.

Marie-Pierre Carlotti



Fin de la grève des Postiers du 92 !

Après 173 jours de grève dont les médias n'ont pas parlé, les postiers du 92 - notamment de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers et surtout Rueil-Malmaison - ont obtenu satisfaction sur les emplois précaires et les temps de pause qui devaient être diminués de moitié. La FSU 92 avait assuré les grévistes de son soutien.

La lutte n'est pas terminée puisque comme d'habitude c'est par la voie judiciaire que les militants sont attaqués.

Mais la lutte a été exemplaire qui a donné lieu à des contacts plus larges, à des soutiens massifs à la caisse de grève, et à des preuves de solidarité indéfectibles.

C'est donc que la lutte paie !

92 INFOS

Des palliatifs dangereux : risques de décrochage et accès au Supérieur rendu plus difficile

Le droit au redoublement remis en cause dans les Hauts-de-Seine pour les élèves de Terminale

En janvier-février, un vaste mouvement de grève dans les collèges et les lycées des Hauts-de-Seine a combattu des dotations horaires insuffisantes pour le département compte tenu de la hausse démographique prévue (Lire l'article : "Rentrée 2014, la réponse du SNES 92" disponible sur le site du SNES : www.versailles.snes.edu, sous rubrique SNES 92).

Les classes sont "bourrées à bloc" en cette rentrée, notamment en Terminale, la Direction académique n'ayant plus de places pour les redoublants (surtout dans la filière ES) propose aux élèves un dispositif scandaleux qui consiste à leur donner quelques heures de cours pour les aider et uniquement dans les disciplines qu'ils doivent repasser.

Quelques remarques :

- Cela représente une économie notable pour l'administration : le coût de quelques heures de vacation n'a rien à voir avec celui d'une division supplémentaire (et le danger est grand de voir l'administration prendre cette mauvaise habitude pour tous les redoublants, dans les années à venir).

- Ce type de dispositif risque d'accentuer le décrochage scolaire (alors que la consigne du Ministère est de lutter contre...), le groupe classe et des enseignements réguliers restent le principal facteur d'intégration et de réussite.

- C'est aussi, et surtout, l'accès au Supérieur qui est mis en danger pour ces élèves car, même s'ils ont le Bac, il sera pour eux beaucoup plus difficile de réussir à l'Université après une année en dehors d'un environnement scolaire.

- Malheureusement, ce sont les élèves les plus fragiles socialement qui en seront les principales victimes ; dans les milieux plus favorisés, les familles scolariseront leur enfant dans le Privé.

Tout aussi indignée la fédération de parents d'élèves, la FCPE 92, a fait avec le SNES 92 un communiqué de presse (lire ci-contre)



Communiqué de presse de la FCPE et du SNES 92

La Direction académique des Hauts-de-Seine n'a plus de place disponible pour les élèves redoublants de Terminale et au lieu d'ouvrir un nombre de classes suffisant dans le département, elle fait des économies notables sur le dos des élèves les plus fragiles socialement et aussi souvent, les plus fragiles socialement (11 élèves au moins viennent du lycée ZEP de Colombes !). Elle a décidé, suivant des critères opaques et malgré de multiples alertes sur des capacités d'accueil insuffisantes dans le département, de mettre en place un dispositif pour les accueillir. Les lycéens devront se présenter au Baccalauréat en candidat libre et ne seront pas réellement scolarisés, le dispositif consistant à leur "offrir" quelques heures d'enseignement pour les accompagner.

Pour la FCPE 92 et le SNES 92, ce bricolage est inacceptable ! Ces élèves ont demandé une affectation à la Direction académique, ils ont fait le choix, après leur échec au Baccalauréat, de redoubler, c'est leur droit le plus absolu d'être scolarisés dans une classe avec un enseignement complet assuré par le Service public d'Education.

Alors que la consigne ministérielle est de lutter contre le décrochage scolaire et la sortie des jeunes sans qualification, ce type d'initiative est une machine à fabriquer du décrochage scolaire.

En effet, si les redoublants qui ont été admis dans une classe normale sont logiquement les plus jeunes, les élèves en difficultés, absentéistes ou ayant des problèmes de comportement quelles qu'en soient les raisons, ont-ils eu les mêmes chances ?

La FCPE et le SNES 92 demandent l'arrêt de ce dispositif et l'ouverture de nouvelles classes pour ces élèves afin de leur donner les mêmes conditions de réussite qu'à tous les autres.

Un lycéen sans affectation ce serait déjà trop, une centaine de jeunes sans lycée, c'est inacceptable !

Communiqué de la FCPE 92 suite à la commission départementale d'affectation du 4 septembre 2014

Lors de la commission (...) on a pu percevoir une certaine satisfaction parce que le nombre de jeunes sans affectation deux jours après la rentrée était inférieur à celui de l'année précédente.

550 jeunes sans affectation dans les sections générales et technologiques des lycées des Hauts-de Seine, à la rentrée de septembre 2014 contre 800 l'année précédente. Peut-on vraiment s'en satisfaire ? Certainement pas !

D'abord parce que cela ne dit rien de la situation des sections professionnelles, pour lesquelles l'ajustement ne sera fait que les 18 et 19 septembre, deux semaines après la rentrée. Ensuite parce que pour les 550 jeunes concernés et pour leurs familles, avoir dû passer tout l'été sans savoir où ils feraient leur scolarité l'année suivante est inadmissible et scandaleux.

Ce n'est certainement pas l'image que l'école publique devrait donner.

Ce n'est pas aux familles de trouver une solution, mais à l'Éducation nationale de proposer des places en nombre suffisant.

Ce sont 550 familles qui en juillet et août ont été obligées de s'adresser régulièrement aux proviseurs afin d'essayer d'obtenir une place qu'elles n'avaient quasiment aucune chance de trouver. Pourtant, fin août, quelques jeunes ont obtenu une place dans la formation et le lycée souhaités.

Quels critères ont autorisé les proviseurs à choisir les uns plutôt que les autres ? Le saura-t-on jamais ?

Mais il est clair que les élèves ayant obtenu leur passage dans une section suite à commission d'appel, fin juin, avaient moins de chances que les autres d'obtenir la formation choisie à proximité de leur domicile.

Au nom de quoi un élève obtenant sa place en 1^{ère} suite à une commission d'appel aurait-il moins de droits que celui qui l'aurait obtenue suite à avis du conseil de classe ?

Parmi les 550 lycéens dans l'angoisse de savoir où ils vont commencer la nouvelle année scolaire avec du retard par rapport aux autres, au moins deux groupes sont particulièrement en situation critique.

Une cinquantaine de jeunes cherchant une place en 1^{ère} STMG dans le nord du département restaient sans affectation à la fin de la commission du 4 septembre, dans l'attente, illusoire, de la libération de quelques places au plus tard le 9 septembre ou de l'ouverture d'une classe.

Mais le 5 septembre, aucun lycée des bassins de Gennevilliers et Neuilly ne semblait en capacité d'ouvrir une division de 1^{ère} STMG.

© L'Étudiant

suite en page 9

92 INFOS

"Vie scolaire" et surveillance

Dégradation continue depuis 2011

Les moyens pour la Vie scolaire et la surveillance des élèves encore en baisse dans le département pour la rentrée 2014

Les conditions d'enseignement et de réussite des élèves se dégradent dans les établissements avec l'augmentation des effectifs.

Cette dégradation concerne plus particulièrement la Vie scolaire : moyens de surveillance (les AED) et un nombre insuffisant de CPE (tous les collèges du département n'ont pas au moins un CPE et certains auraient besoin d'en avoir au moins deux voire trois !)

Le bon fonctionnement de la Vie scolaire est un élément essentiel d'un climat scolaire serein dans un établissement, des conditions d'étude et de la réussite scolaire des élèves, des conditions de travail des personnels.

Pour la FSU, cela nécessite des moyens humains suffisants : des CPE et des personnels assurant des missions de surveillance recrutés sur des contrats stables (c'est pour cela que la FSU continue de revendiquer le retour à l'ancien statut des MI-SE, amélioré, et au principe des étudiants-surveillants).

Or la situation de la Vie scolaire ne cesse de se dégrader depuis 2011 dans ce département : quasiment aucune création de poste en Éducation (2 postes de CPE pour 2243 élèves en plus entre la rentrée 2011 et la rentrée 2014...).

Elle se dégrade aussi fortement quant aux missions de surveillance, si l'on fait abstraction de la trop courte embellie de la rentrée 2012 avec la création de 2000 AED au plan national, hélas supprimés à la rentrée suivante. Depuis 2011, le département a perdu 73,4 équivalent temps plein pour recruter des AED en charge de la surveillance : 50 en collège et 23,4 en Lycée.

L'indicateur le plus fiable : le nombre d'heures de surveillance pour 100 élèves (ou H/100é) a baissé de 10% environ en collège depuis 2011 avec des effectifs en **Pour exemples** : Le collège Edouard Vaillant à Gennevilliers, en Éducation prioritaire, a perdu 1,5 poste d'AED avec 40 élèves en plus.



Il lui faudrait 90 heures de surveillance en plus pour revenir à une situation équivalente à celle de 2011.

Le collège République à Nanterre, pourtant classé ECLAIR, a vu sa dotation surveillance baisser de 8% : c'est sans aucun doute dans le but d'"instaurer un climat scolaire favorable aux apprentissages", l'un des objectifs du programme ECLAIR...

Certains collèges fonctionnent avec 3,5 AED pour 500 élèves comme à Boulogne ou Issy-les-Moulineaux, ce qui est insuffisant pour faire fonctionner normalement la Vie scolaire.

L'utilisation de plus en plus fréquente de contrats aidés, de type CUI, ne peut être en aucune manière une solution satisfaisante pour pallier la dégradation du Service public d'Éducation.

A l'initiative de la FSU, le Comité technique a voté contre le projet de la Direction académique le vote ayant été *"unaniment défavorable"*, le projet a été rejeté !

La FSU revendique un collectif budgétaire pour que des moyens suffisants soient alloués au département quant à la Vie scolaire, pour retrouver une situation équivalente à celle de la rentrée 2011 et alors qu'il y a davantage d'élèves.

SNES 92

Vie scolaire : encore des moyens en baisse dans les Hauts-de-Seine

Le Comité technique consacré à l'Assistance éducative (l'implantation des postes d'AED dans les établissements notamment pour la surveillance des élèves) s'est tenu le 12 juin.

Les représentants SNES et SNEP ont voté contre le projet de la Direction académique, Pourquoi ?

Ce sont encore 3.5 postes d'AED pour la surveillance des élèves en moins pour la rentrée 2014 dans le département alors que les effectifs augmentent !

Depuis 2011, ce sont plusieurs dizaines

de postes en moins.

Nous avons calculé qu'il manque 73 postes d'AED pour revenir à une situation équivalente à celle de la rentrée 2011 (voir le tableau joint et notre déclaration préalable ci-dessous).

2 postes de CPE en plus pour 2243 élèves supplémentaires entre la rentrée 2011 et la rentrée 2014...

Les représentants SNES et SNEP continuent de revendiquer un collectif budgétaire pour le

département

Que ce soit pour les heures d'enseignement (pour nous il manque 2000 heures pour la rentrée 2014 du fait de l'augmentation des effectifs et revenir à la situation de la rentrée 2013, voir notre analyse sur :

<http://www.versailles.snes.edu/spip...>) ou pour les moyens consacrés à l'Assistance éducative, la dotation départementale est insuffisante.

La rentrée 2014 va être marquée par une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves.

Les représentants FSU, SNES et SNEP ont donc voté contre ce projet, les autres organisations syndicales ont fait de même, le vote ayant été *"unaniment défavorable"*, le projet a été rejeté (nouvelle réunion le 20 juin).

Un exemple :

le collège Anne Frank a fonctionné cette année (2013-2014) avec 7 Equivalents Temps Plein d'AED-AP ; le DASEN prévoit de ne lui accorder que 6,5 ETP à la rentrée 2014. Son taux d'encadrement (H/100E : nombre d'heures de surveillance pour 100 élèves) va donc se dégrader (prévisionnel 2013 : 71,82 h pour 100 élèves -> prévisionnel 2014 : 65,37 h pour 100 élèves), car ses effectifs sont prévus en hausse et sa dotation de surveillance en baisse.

Compte tenu des effectifs prévus pour la rentrée 2014, pour retrouver le taux d'encadrement des élèves avec lequel le collège fonctionnait en 2011, il faudrait que sa dotation de surveillance soit abondée de +19 heures (soit l'équivalent d'un demi-poste d'AED) d'ici septembre.

Les représentant-e-s FSU au Comité technique

SNES : Marie-Pierre Carlotti
Élisabeth de Almeida
Beranger Delacotte
Jean-François Gay
Loïc Sanchez
SNEP-FSU : Christel Giroud

92 Infos

Rythmes scolaires Hauts-de-Seine

Une rentrée sous le signe de la pagaille !

2014 : une rentrée sous le signe de la pagaille !

Il aura fallu attendre le 19 juin pour connaître les nouveaux rythmes scolaires pour l'ensemble des communes du département.

Et le résultat est consternant : plus de 15 organisations différentes pour 36 communes !

Des organisations différentes d'une commune à l'autre, au sein d'une même circonscription, voire dans une même commune : cette rentrée se prépare dans la plus grande confusion et la plus grande pagaille est à craindre dès la rentrée !

C'est encore le grand flou pour nombre de parents et d'enseignants sur ce qui va se passer concrètement l'an prochain pour les élèves et pour eux-mêmes.

Le 12 juin, le SNUipp-FSU publiait un communiqué de presse faisant état de la confusion et des inquiétudes générées par cette réforme des "rythmes scolaires".

Malheureusement le département des Hauts-de-Seine en est un parfait exemple.

Une certitude, la rentrée ne se prépare pas sereinement et c'est plutôt le flou qui domine pour l'instant.

Le terme "rythmes scolaires" est bien évidemment à mettre entre guillemets, car la preuve n'est plus à faire que nous assistons depuis deux ans à la réforme du "périscolaire".

Ce sont les municipalités qui se sont emparées de ce dossier et qui ont proposé des organisations guidées par des contraintes financières et matérielles. L'intérêt des élèves et des enseignants a été le plus souvent laissé de côté.

Au lieu de réorganiser l'école, cette réforme risque fort de désorganiser les écoles et plus généralement l'Education Nationale.

Alors qu'une réforme des rythmes scolaire demanderait l'implication de tous ce ne sont qu'inquiétudes, colères et déceptions que l'on entend.

L'Education Nationale doit reprendre la main sur cette question des rythmes. Nous continuons de demander la suspension de cette réforme et la réécriture complète des décrets.

Le SNUipp-FSU lance une alerte au niveau national pour la rentrée.

Il est temps de clarifier la situation des écoles.

Un cadrage national fort de l'Education Nationale est nécessaire.

Enfin, des mesures concrètes pour

Mécontentement aussi à Marseille sur la mise en place des Rythmes scolaires. Manifestation intersyndicale le 9 septembre.



© Michel Ossakowsky

améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants sont toujours une urgence.

Charlotte Boeuf

Après les élections municipales : des lobbies inquiétants pour la laïcité dans les écoles...

Des militants "anti-mariage gay" ou "Manif pour tous" ont été intégrés sur des listes de droite ou du centre lors des dernières élections municipales. Jusque-là, rien que de très logique, compte tenu de la nouvelle politique "décomplexée" de ces formations républicaines.

Mais là où les choses risquent de se compliquer, c'est lorsqu'une fois élus, certains de ces militants se voient attribuer des délégations comme celles de la famille, de l'éducation, de la petite enfance, des rythmes scolaires, comme à Bordeaux, Meaux, Pau, Nancy, La Roche-sur-Yon et Asnières...

Ces délégations vont les amener à siéger dans les Conseils d'Administration des établissements scolaires et Conseils d'Ecoles et à intervenir dans la gestion des affaires scolaires et périscolaires...

Ci-dessous, extrait d'un article de l'Humanité du 23 avril sur le cas d'Asnières, ville repassée à droite en mars dernier.

"Le maire UMP Manuel Aeschlimann a fait coup double : Hortense Callens est conseillère municipale déléguée à l'éducation et aux relations avec les parents d'élèves, en plus de Caroline Carmantrand, maire-adjointe à la famille et à la petite enfance.

La première, catholique pratiquante, est mère au foyer avec sept enfants.

La seconde est cofondatrice des "Mères veilleuses", un mouvement anti-loi Taubira. Toutes les deux se sont fait connaître au sein d'un groupuscule qui entonnait des chants religieux en plein conseil municipal pour protester contre le mariage pour tous".

"Il y a des lobbies qui sont près des hommes politiques, il faut qu'on fasse pareil, déclarait la nouvelle adjointe au micro de France Info. Aeschlimann avait sûrement besoin de nos voix. Je ne suis pas complètement naïve. Mais ce n'est pas grave. Moi, ce que je vois, c'est que je vais pouvoir faire passer mes idées.

C'est ce que j'appelle faire de l'entrisme". Luc Bérard de Malavas, adjoint PS sortant à la jeunesse et aux sports, se déclare fondamentalement révolté d'assister à une "vraie remise en cause de la laïcité. La séparation entre la sphère religieuse privée et la sphère politique publique vole en éclats".

Selon lui, "Aeschlimann a joué à fond la carte d'un intégrisme pour lequel des groupes catholiques et musulmans tractent main dans la main".

Pierre Cardon



© Ville d'Asnières

Région IDF

Le Grand Paris

Journée de réflexion FSU Ile de France

Journée FSU IDF sur Régionalisation / Métropolisation / Grand Paris

La FSU Ile de France organisait le 13 mai 2014 un stage sur un sujet aussi important que difficile à cerner.

La journée s'organisait en quatre temps :
1°) Bilans des actes précédents de la décentralisation avec a. un bilan pour l'Éducation, b. pour le supérieur et la recherche, c. pour les personnels et les usagers avec les conséquences sur le service public et les conditions de travail présentés respectivement par Michel Galin (SNES), Stéphane Tassel (SNESup), et Didier Bourgoïn (SNU-CLIAS)
2°) Métropolisation entre atomisation, démocratisation, centralisation avec Frédéric Gilli (géographe, enseignant à Sciences-Po) et Laurent Sablic (journaliste)
3°) Quels regards et quels espoirs ? Autour de Paris-Métropole, du Val-de-Marne (appelé à disparaître) et une intercommunalité menacée. Intervenants : Daniel Guiraud, président de Paris-Métropole, Alain Desmaret vice-président du CG 94, Patrick Braouézec, président de l'agglomération "Plaine commune".
3°) Organisations syndicales et Métropole.

1°) bilan pour l'Éducation : dans la première intervention Michel Galin montre avec l'exemple des écoles et des lycées (des rapports de dotations de 1 à 10 et de 1 à 3) que la proximité des décideurs ne garantit pas l'égalité de traitement.

Pour l'enseignement supérieur, le bilan est sévère. A travers les différentes réformes, la cohabitation public / privé s'est affirmée, le lien avec un fonctionnement démocratique a disparu, la décentralisation est mise en place mais l'autonomie n'existe pas, grevée par les déficits qui mettent les établissements sous tutelle des recteurs. On ne sait pas encore quelle sera la vocation des universités : régionale ? nationale ? L'influence sur la carte des formations est en jeu. La place des chambres de commerce et d'industrie explique la logique d'accréditation et la part des masters à dimension professionnelle. Seule la Cour des comptes qui est contre les groupes mixtes pourrait rebattre les cartes.

Pour les personnels et usagers, Didier Bourgoïn conteste la notion de *mille feuilles administratif* puisque sur les 6 niveaux il distingue ceux à dominantes économiques et ceux à compétences cadrées ; les plus bas sont touchés, niveaux historiques et politiques.

Au contraire de la FPE et la fonction publique hospitalière, la FP Territoriale est caractérisée



par les mesures dérogatoires (recrutement sans concours, environ 1/3 de non-titulaires, absence de progression de carrière, pouvoir discrétionnaire des différents interlocuteurs...).

Le SNU CLIAS est donc particulièrement impliqué dans le dialogue avec les différents interlocuteurs.

2°) Métropolisation : Rappel du poids de l'IDF : 1^{ère} sur des territoires très inégaux (richesses, offre scolaire, transports...) mais aussi des avantages (recherche, tourisme, desserte...).

Deux questions : comment faire un territoire sans le jacobinisme ? Comment peser sur la décision politique ? Le choix entre l'appel aux élus et le rapport de force, ou le débat et la campagne de conviction n'en est pas un. Les compétences techniques ne doivent pas éloigner du politique.

Il est relevé que les syndicats ne sont pas invités dans les débats larges touchant à la ville, aux aménagements etc.

La question se pose de l'exclusion de certaines communes, voire de leur rattachement à d'autres Régions.

3°) Les intervenants politiques ne sont pas d'accord sur tout les points. Néanmoins pour M.M. Braouézec et Desmaret la métropole peut aussi contribuer à la diminution des inégalités territoriales.

Une dimension solidaire pourrait être donnée à ce projet. On pouvait adopter une vision concentrique et non monocentrique c'est-à-dire qu'on évite la création d'un intra et d'un dehors.

L'État et la Région se sont rapprochés sur certains points. Exemple : les lignes de transport prises en charge par la Société du Grand Paris (les lignes 15 et 16).

Pour la souveraineté, l'autonomie de la commune est garantie. En terme de population pour l'U.E (plus de 10 millions), mais en attente de décret, la mission de préfiguration montre le préfet de région et le président de Paris Métropole co-présidents.

Quel est le bon échelon territorial ?

Si un niveau fait preuve d'efficacité il faut en partir pour pouvoir créer.

Pour le maire des Lilas, l'intercommunalité n'est pas obligatoire en proche couronne. On peut faire le choix d'intégration ou se tourner vers la périphérie. On a le choix entre une confédération ou une intégration. Si c'est une intégration le fonctionnement sera pyramidal.

La fusion des départements est tout au profit du 93. Quelles seront les modalités de la disparition des départements ?

Et quelles seront les compétences transférées ?

Pour rappel le RSA, tout ce qui touche au handicap, l'APA etc. relèvent des départements. Ce qu'on appelle "les territoires" n'a pas de statut juridique.

Le conseiller général du Val-de-Marne rappelle l'importance du département.

Par exemple environ 30 000 logements sont à l'étude dans le 94, des contrats sont déjà signés et 80 % des demandeurs sont éligibles au logement social. Il s'agit bien de mettre en avant la volonté politique.

Pour la compréhension des débats.

La Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Paris Métropole est un syndicat mixte d'étude autour de quatre axes prioritaires : développement et solidarités déplacement logements et projets métropolitains.

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité qui devraient grouper les communes de Paris les départements du 92, du 93, du 94, plus certaines communes des départements de la grande couronne.

En 2016 l'ensemble des communautés de communes et des communauté d'agglomération sera supprimé.

Ces changements sont menés au nom de la réduction des dépenses.

La FSU doit combattre la seule logique comptable et exiger partout un service public de qualité.

LE GRAND
PARIS

92 Retraité-e-s

Continuer à se syndiquer ...

lorsqu'on est retraité-e !

Néo-retraités, restez syndiqués !

Cette fin d'année scolaire, comme chaque année, une partie des camarades de nos différents syndicats vont prendre leur retraite.

On a coutume d'ajouter " bien méritée ". Et c'est vrai.

Ceux qui partent aujourd'hui font partie des générations qui ont connu les classes surchargées quand ils étaient élèves, sous prétexte du baby-boom, puis au moment de passer les concours la période où le nombre de postes était à l'étiage.

Devenus fonctionnaires dans l'enseignement, ils ont eu à se battre pour la réduction des effectifs par classe, contre les différents plans et réformes s'attaquant aux principes démocratiques hérités de la Résistance, fondés sur le principe de lutte contre l'inégalité sociale et de l'accès à tous à la connaissance. Pour les autres fonctionnaires ils ont été confrontés aux attaques reposant sur la même logique : celle du système capitaliste (néo-libéral ou keynésien, cette dernière variante que l'on nous repeint sous des couleurs que nous n'avons pas connu, pour faire semblant de nous proposer une alternative qui ne vise qu'à faire avaliser le système lui-même) qui vise à toujours plus de profits, en utilisant son appareil d'Etat pour organiser le financement public des monopoles et des banques **au détriment de ce que le mouvement syndical et populaire avaient conquis dans le rapport des forces issu de la défaite du fascisme** dont le lien avec le capitalisme était évident.

Et bien évidemment, ceux qui partent à la



© André Landrain

retraite aujourd'hui sont ceux qui ont subi la remise en cause de la retraite à 60 ans et la vague boueuse depuis plus de 30 ans des contre-réformes s'attaquant au service public, à l'éducation nationale, à la protection sociale etc.

Et ce n'est pas fini le pire est à venir si l'on ne se défend pas.

C'est pourquoi le départ à la retraite, l'ouverture sur de nouveaux horizons auxquels beaucoup de néo-retraités aspirent, ne doit pas signifier une rupture avec le mouvement syndical : les retraités aujourd'hui plus que jamais doivent pouvoir se défendre, doivent se mobiliser comme le 3 juin dernier à Paris, pour imposer la garantie de leur pouvoir d'achat, mais aussi défendre la protection sociale et le droit à la santé, se battre pour obtenir la reconnaissance de nouveaux droits (comme la prise en

charge de la dépendance, mais pas comme s'apprête à le faire le gouvernement sur le dos des retraités).

Dans la FSU chaque adhérent retraité reste membre de son syndicat, mais appartient à la Section Fédérale des Retraités (FSR) FSU du département et à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique. Cette dernière regroupant les adhérents de la FSU, de l'UNSA et de certains syndicats de Solidaire et des indépendants.

La FSR 92 s'est organisée cette année et elle a tissé des liens avec l'Union Confédérale des Retraités CGT 92, participant à une délégation commune auprès de FR3 à Malakoff dans le cadre de la manifestation du 3 juin. Ces liens vont être approfondis à la rentrée. L'adhésion des retraités au mouvement syndical est aujourd'hui un élément important du rapport de force entre les salariés (et les retraités) et les forces du capitalisme : par leur poids plus grand dans la population, mais aussi parce que les attaques contre les pensions (elles sont gelées pour un an après que la date de la revalorisation annuelle soit passée en quelques années du 1er janvier au 1er avril puis cette année au 1er octobre), contre la protection sociale nécessite que les retraités se défendent.

Alors, tout en vous souhaitant bonne retraite, pour qu'elle le soit, restez syndiqués et à bientôt à la réunion de la FSR/FSU 92.

Maurice Cukierman
Secrétaire SFR/FSU 92



© CGT

Maurice Cukierman / FSU 92

92 Action

Retraités des Hauts-de-Seine

Appel FSU-FGR-CGT

Les Retraités contre l'austérité amplifiée par le "pacte de responsabilité"

Le 3 juin les retraité(e)s et pensionné(e)s étaient dans la rue, à Paris, à l'appel des organisations de retraités de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de FO, rejoints par la CFTC, l'UNRAP, la FGR, la LSR.

Un appel des retraités et pensionnés des Hauts-de-Seine (CGT, FSU, FGR)

Les retraité(e)s et pensionné(e)s ne peuvent accepter une politique d'austérité voulue par le MEDEF et mise en œuvre par le gouvernement sous le nom de "pacte de responsabilité qui se traduira par une nouvelle attaque contre la sécurité sociale, la protection sociale, contre les services publics.

Le blocage des pensions jusqu'en 2015, comme celui des salaires, donne tout son sens à cette politique : il s'agit d'une attaque frontale contre les salaires, pour faire baisser " le coût du travail ", pendant que les patrons se remplissent les



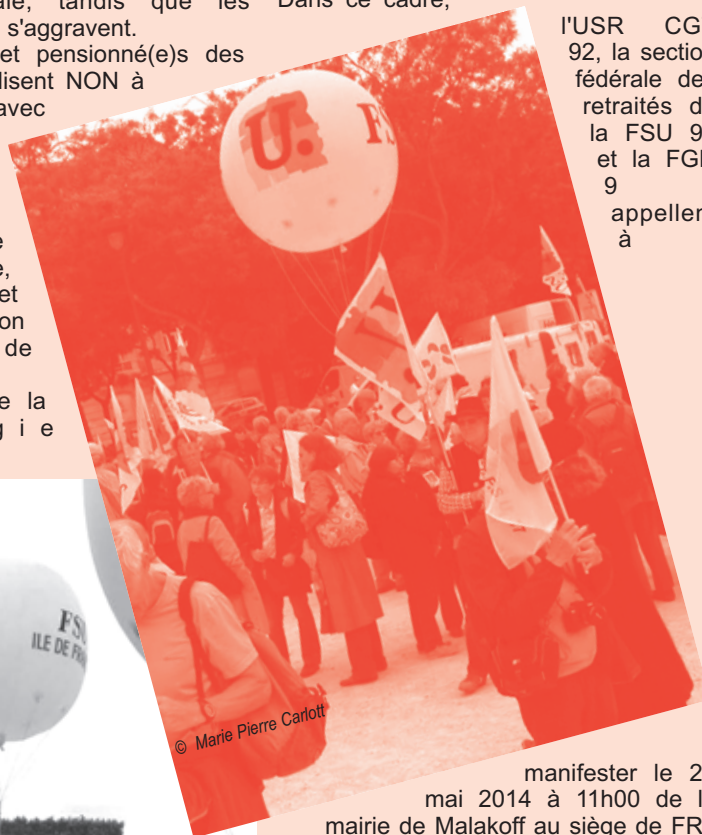
© Marie Pierre Carlotti

poches, les profits dépassent les records, et se voient dispenser des charges qui leur incombent dans la protection sociale, tandis que les inégalités fiscales s'aggravent.

Les retraité(e)s et pensionné(e)s des Hauts-de-Seine disent NON à cette politique, avec d'autant plus de force, qu'ils savent qu'elle ne peut aboutir à autre chose que plus de chômage, plus de misère, et moins de protection sociale et de services publics. Ils s'indignent de la

gouvernementale accordant une aumône aux plus pauvres d'entre nous au lieu de revaloriser les pensions et retraites. Dans ce cadre,

l'USR CGT 92, la section fédérale des retraités de la FSU 92 et la FGR 92 appellent à



© Marie Pierre Carlotti

manifeste le 23 mai 2014 à 11h00 de la mairie de Malakoff au siège de FR3 Île de France (à Vanves) pour exiger que les moyens d'information donnent à connaître des raisons de la manifestation du 3 juin et de sa tenue.

Tous le 3 juin à 11 heures place Joffre (Ecole militaire) pour un pique-nique avec nos camarades de province, suivi d'une manifestation de la place Joffre au ministère des affaires sociales.

Contre le gel des pensions et pour leur revalorisation !



© Marie Pierre Carlotti

92 étude

L'apprentissage

LA solution contre le chômage ?

Mardi 15 juillet, l'Assemblée a voté dans le projet de budget rectificatif pour 2014, le déblocage de 146 millions d'euros pour l'apprentissage en 2015.

C'est une partie des 200 millions annoncés par Manuel Valls pendant la conférence sociale. Objectif : 500 000 apprentis en 2017.

La loi prévoit une aide financière de 1000 € pour toute embauche d'un premier apprenti dans les entreprises de moins de 50 salariés appartenant à un secteur professionnel ayant conclu un accord sur le sujet.

Les Régions assureront les versements aux apprentis et bénéficieront en 2015 d'environ 50 millions d'euros pris sur la TICPE.

L'État transmettra à Pôle emploi la liste des entreprises ne répondant pas aux 4 % requis pour que les démarches de recherche d'employeurs soient facilitées.

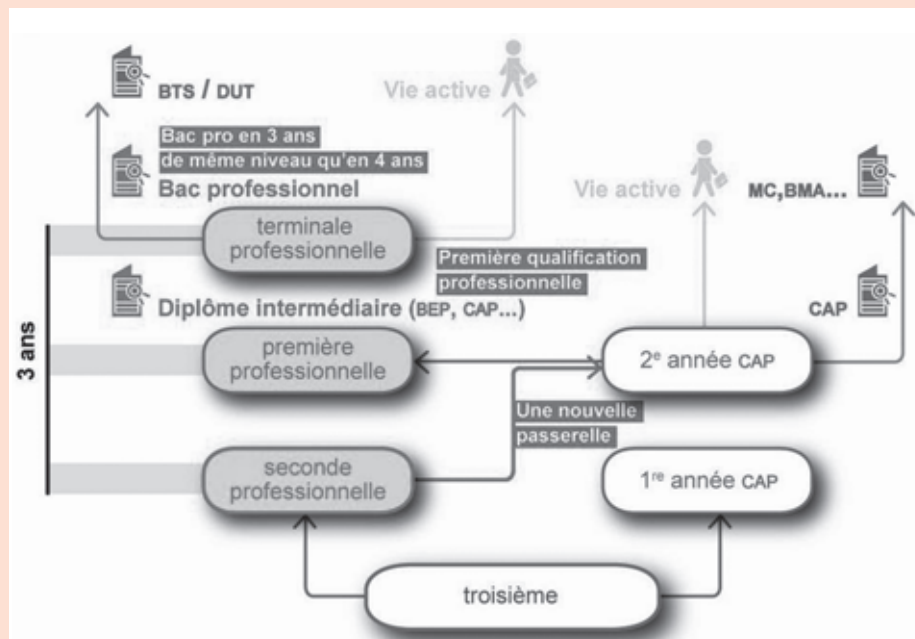
Pourquoi tant d'empressement pour venir au secours de l'apprentissage ?

Parce que le gouvernement est dans un de ces revirements dont il a le secret.

En effet le déclin de l'apprentissage s'est précipité en moins de deux ans, avec des mesures comme la réduction en 2014 de 20 % du budget de l'apprentissage (via la suppression de la prime à l'embauche de 1000 euros dans les sociétés de plus de dix salariés), diminution de la prime pour les employeurs ayant recruté un apprenti en 2013 pour la 2^{ème} année de formation etc.

Résultat : 335 000 apprentis en juin 2014 au lieu de 423 000 fin 2012. Avec le vote de la loi, il manquera encore 350 millions d'euros par rapport aux moyens antérieurs.

Mais l'apprentissage serait un remède contre le chômage des jeunes. Le grand modèle affiché, l'Allemagne, avec plus d'un million et demi d'apprentis et un taux de chômage des jeunes sous 8 % (24,8 % en 2013 en France). On sait que l'orientation y est très précoce (avant 12 ans) et que les modèles sont différents, il



faut donc analyser plus précisément les données françaises.

L'insertion est très différente selon le niveau d'études atteint avant et après l'alternance. Plus le niveau d'études préalable est élevé plus les chances de réussite dans la formation sont importantes.

Pour l'insertion dans la vie active, 60 % des sortants d'apprentissage n'ayant aucun diplôme sont au chômage dans l'année qui suit, contre 55 % de ceux ayant un brevet des collèges par exemple. En revanche, les formations en alternance de niveau I, II et III permettent une insertion professionnelle rapide et nombreuse (licences professionnelles et BTS notamment).

La formation initiale joue donc un rôle crucial. En IDF, les départements du 92 et du 78 obtiennent les meilleurs résultats de ce point de vue ; sans surprise, les bassins d'emplois et l'offre de formations sont riches.

Les employeurs eux-mêmes, lors d'une concertation académique à Gennevilliers organisée par l'ancien recteur Almain

Boissinot, avaient réclamé le maintien d'une formation initiale générale pour les futurs titulaires d'un BTS, seule garante d'une bonne employabilité et du maintien de la valeur attendue du diplôme au niveau européen.

On voit que les orientations actuelles ne vont pas dans ce sens avec un quota préconisé de 30 % d'élèves de la voie professionnelle en BTS, ce qui met trop souvent en échec les étudiants.

Il ne s'agit donc pas d'opposer frontalement les formations et de considérer seulement les statistiques générales.

Les questions posées par le mélange des publics restent d'actualité. On constate aussi une plus grande insertion des apprentis dans le service public.

C'est à tous ces titres que la FSU doit plus que jamais s'imposer comme un interlocuteur incontournable auprès de la Région pour ce qui touche à la formation et à l'emploi.

Marie Pierre Carlotti

Suite du communiqué de la FCPE page 3

Quand bien même une telle ouverture serait validée, encore faudrait-il trouver des enseignants disponibles pour assurer quelques heures de cours et monter les emplois du temps.

La FCPE 92 est indignée que la DASEN ait refusé, en juin et début juillet 2014, d'envisager l'ouverture d'au moins une section de 1^{ère} STMG, ce qui aurait permis de réduire considérablement la crise actuelle et aux proviseurs de préparer calmement la rentrée.

Une quarantaine d'élèves n'ayant pas obtenu le Bac ES et souhaitant redoubler étaient également sans affectation à la fin de la commission.

La DASEN envisage un dispositif spécial pour ces jeunes.

Quand ? Où ? Comment ? Avec quels enseignants ? N'aurait-il pas été préférable, en juillet, de garder quelques places libres dans chaque classe de Terminale ES de chaque établissement ?

De plus une bonne vingtaine d'élèves entrant en

seconde étaient encore sans affectation deux jours après la rentrée, dans le nord du département.

Vraiment pas la meilleure façon de commencer les années lycées et surtout une nouvelle preuve de la pénurie des moyens affectés aux établissements publics !

La FCPE 92 dénonce les conditions de la préparation de cette rentrée.

Issy-les-Moulineaux, le 08 septembre 2014

92 INFOS

Lycées

Mixité sociale et réussite scolaire

Lycées : mixité sociale et réussite scolaire

Le 2 juillet 2014, la Région Île de France présentait, en la personne de Henriette Zoughebi vice-présidente en charge de l'éducation, les résultats de l'étude lancée par l'Observatoire de la mixité sociale.



© Le Café pédagogique

Ce travail totalement inédit a été initié par la Région.

Dans l'hémicycle du Conseil, beaucoup d'invités ; la FSU était largement représentée par plus d'une dizaine de participants.

1. La première étude porte sur l'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur a) la mixité sociale et b) scolaire dans les lycées d'Ile-de-France. Elle est présentée par Julien Grenet et Gabrielle Fack, chercheurs au sein de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) de l'École d'économie de Paris.

a) L'étude repose sur les données des rectorats des trois académies, Paris, Versailles, Créteil.

La sectorisation vaut pour les filières générales et technologiques, la voie professionnelle n'en relevant pas.

En 2000, c'est la généralisation de la procédure AFFELNET (Affectation des Éléves par le Net).

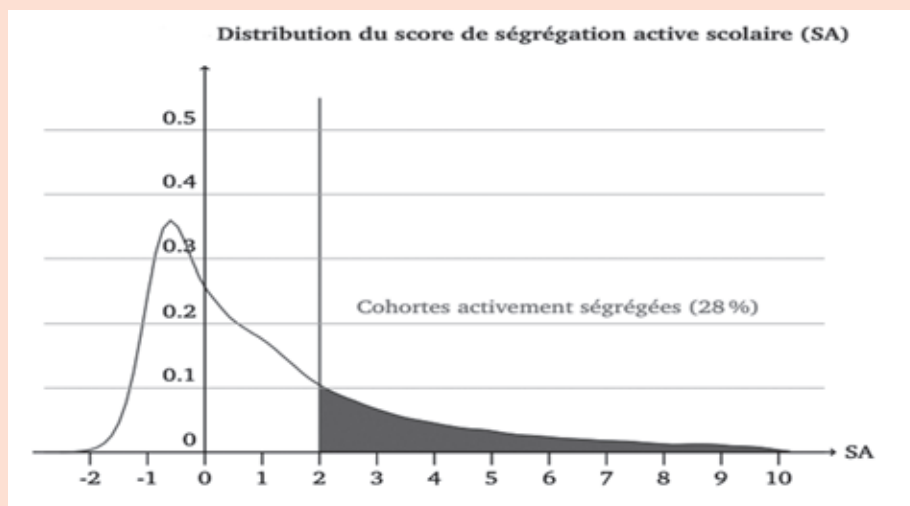
En 2007 intervient l'assouplissement de la carte scolaire. Mais les procédures ne sont pas les mêmes pour les trois académies. Pour Versailles et Créteil, la proximité géographique prime ; les notes n'interviennent que marginalement.

Paris est divisé en quatre secteurs, les lycéens ont en moyenne le choix entre au moins onze établissements, jusqu'à dix-sept ; les résultats scolaires sont prépondérants.

Néanmoins la segmentation sociale y est la plus forte (cf. p 77 de l'étude).

En fait les résultats sont assez homogènes entre les trois académies dans la mesure où :

a.1) les orientations en fin de 3^{ème} sanctionnent déjà des choix selon les PCS (professions et catégories



socioprofessionnelles)

a.2) Versailles et Créteil ont plus de lycées polyvalents, leur public est plus hétérogène qu'à Paris

Surtout, depuis 2007, Paris donne un bonus de 300 points aux boursiers.

" À la rentrée 2011, la part des boursiers n'est plus que de 19 % dans les moins bons lycées contre 13 % dans les meilleurs lycées. Les élèves boursiers ont donc accédé beaucoup plus largement aux lycées GT de bon niveau depuis la réforme : alors que seulement 12 % d'entre eux étaient scolarisés dans les meilleurs lycées publics parisiens en 2005, cette part est passée à 21 % en 2012."

b) La segmentation scolaire est maximale quand tous les élèves d'un établissement sont d'un même niveau scolaire. La ségrégation scolaire est très grande à Paris, surtout avec 30 % d'élèves dans le privé.

Ce que montre le schéma p. 112 c'est, malgré quelques mouvements, une remarquable constance de cette segmentation depuis 2005, dans les trois académies.

Il est précisé que le recul manque sur le devenir des cohortes depuis la réforme des lycées et sur celui par exemple des élèves boursiers intégrés dans les lycées prestigieux de Paris. Cette étude est à mener, c'est une demande que portera la FSU.

Que dire pour l'Académie de Versailles, et spécialement pour le 92 ?

Pour les chercheurs, l'académie de Versailles est la plus inégalitaire, la plus figée.

Ils préconisent par ailleurs une plus grande fluidité, une porosité inter-académique entre Paris et la petite couronne, puisque les zones densifiées

et le nombre de lycées permettent d'élargir l'offre.

Maintes fois la FSU 92 a attiré l'attention sur les disparités qui sont une des caractéristiques des établissements des Hauts-de-Seine.

Le classement traditionnel des familles en 4 catégories de PCS ne permet pas la prise en compte de difficultés comme celles des travailleurs précaires ou contraints au temps partiel qui se retrouvent par le jeu de d'appellations floues dans l'avant-dernière catégorie, juste avant les chômeurs par exemple. Les auteurs de l'étude nous ont confirmé que cette nomenclature ne constituait pas une base satisfaisante.

Dans une académie notoirement sous dotée, l'administration se retranche souvent derrière l'image du département le plus riche de France et ces classifications approximatives.

L'étude prouve l'importance des territoires dans les questions de mixité sociale et scolaire sur Versailles et l'importance d'une volonté politique pour ne pas obéir aux déterminismes sociaux. C'est ce que confirme l'étude suivante.

2. La seconde étude est consacrée au rôle des établissements dans la mixité sociale et scolaire.

Elle a été dirigée et est présentée par Eric Maurin, Son-Thierry Ly et Arnaud Riegert également de l'IPP de l'École d'économie de Paris.

" Une population est ségréguée entre des lieux (villes, écoles) si l'environnement social d'un individu contient peu d'individus issus d'autres groupes sociaux que le sien. "

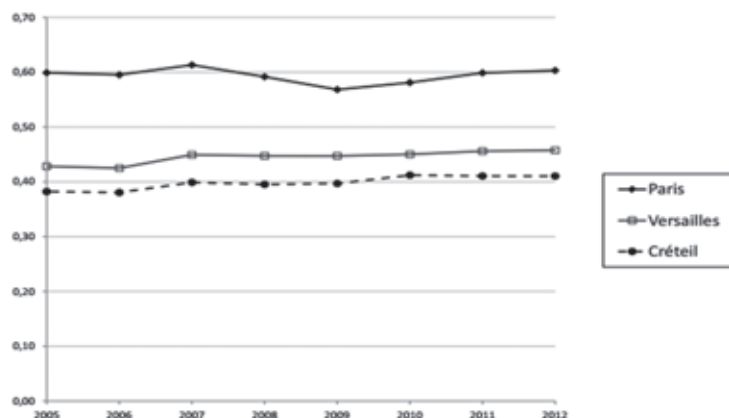
Les différents niveaux concourent à la ségrégation : département, commune, et enfin établissement avec la constitution des classes (cf. supra)

92 INFOS

Lycées

Mixité sociale et réussite scolaire

Segmentation scolaire à l'entrée au lycée dans les académies franciliennes (2005-2012)



Les stages de la FSU en région parisienne

Le graphique p. 52 montre que l'académie de Versailles pratique " l'entre soi ". Au lieu de résidence s'ajoute en effet une ségrégation qui s'accroît continûment de la 6^{ème} à la Seconde. Effet inattendu de la proximité d'un établissement privé : le lycée public ajoute une autre strate de ségrégation voulue par les constitutions des classes, en concurrence avec le voisin.

3. Les facteurs de réussite scolaire sont le sujet de la dernière étude, réalisée à partir d'un panel d'établissements franciliens par le cabinet Sémaphores, qui était représenté par René-Paul Arlandis et par la chercheuse Marie Duru-Bellat.

Il s'agit de mesurer la transformation des acquis des élèves par la fréquentation d'un établissement ou un autre, pour apprécier des éléments de plus value. Quinze lycées ont été sélectionnés, les personnels et les élèves interrogés pour analyser " l'effet établissement ".

L'étude porte sur le perçu des personnes interrogées.

Vous pouvez retrouver les trois études de l'Observatoire de la Mixité Sociale sur le site de la FSU 92

<http://sd92.fsu.fr>

DATE	Stage	Lieu
8 oct 14	FPQE	FSU (35 max)
8 et 9 oct 14	Questions Budgétaires Universitaires	SNESUP (40 max)
13 oct 14	Reconversion Disciplinaire	SNES
15 et 16 oct 14	Automne SFR	SNUIPP (120)
10 et 11 déc 14	CHSCT-1	SNUIPP ou SNEP ?????
15 et 16 déc 14	Jeunes Majeurs Sans Papiers	FSU (35 max)
17 et 18 déc 14	Retraite Permanenciers	FSU (35 max)
7 et 8 janv 15	Avenir du syndicalisme	SNUIPP
22 janv 15	Europe	SNUIPP
26 et 27 janv 15	Femmes et FSU	Bourse W Salle J.Jaurès
28 et 29 janv 15	CNED	SNES
4 et 5 fév 15	F° Enseignants	SNUIPP
10 et 11 fév 15	Educ/Evaluation élèves	SNES (50 à 80p)
12 et 13 mars 15	GRH ds le SUP	FSU (35 max)
19 et 20 mars 15	Intersyndicale FEMMES	Bourse W Charlot
25 et 26 mars 15	Souffrance et Travail	SNUIPP
1 et 2 avril 15	Réforme territoriale	FSU (35 max)
7 et 8 avril 15	LGBT	FSU (35 max)
9 avr. 2015	Extrême droite	SNES
21 mai 2015	Communication	Bourse W salle J.Jaurès
28 et 29 mai 15	CHSCT ds Sup	FSU (35 max)
2 juin 2015	COP 21	SNESUP ou SNEP ?????
3 et 4 juin 15	CHSCT-2	SNES
18 et 19 juin 15	Colloque PSY	SNES

92 INFOS

Territoriaux ?

L'agent territorial

Ce vocable est apparu dans les années 80 au moment de l'acte 1 de la décentralisation.

On parlait, auparavant "d'agents communaux".

Les Régions et les Départements n'étaient pas considérés comme des Collectivités Territoriales de plein exercice. Le législateur, dans le cadre des lois dites "Deferre" (Ministre de l'Intérieur sous le premier septennat de François Mitterrand), a créé le statut de la Fonction Publique Territoriale, qui devait être la sœur cadette du statut de la Fonction Publique d'Etat (dont la création remonte à 1946).

Tous les agents titulaires travaillant pour les Collectivités territoriales désormais instituées : communes, départements, régions, leurs Etablissements publics ainsi que les structures intercommunales (Communautés de communes, d'agglomérations et urbaines) sont soumis à ce statut.

Le territoire s'étend sur la Métropole et l'Outre-Mer. Il couvre les 5 continents.



© Cf Centre

La fonction publique territoriale est donc à la fois **une** et **plurielle**.

- Une car le statut est unique pour tous
- Plurielle car contrairement à la fonction publique d'Etat, où tous les agents ont un responsable hiérarchique unique : le 1^{er} Ministre, il y a ici une multiplicité d'employeurs, tous les Maires, Présidents des structures les plus diverses. De plus, les tailles varient dans des proportions énormes.

Comment comparer la Région Ile de France avec un village situé en Martinique ou à la Réunion ?

- Il a donc été nécessaire de procéder, au fil des années à quelques aménagements pour tenir compte de cette diversité tout en maintenant le statut.

L'agent territorial est avant tout un fonctionnaire de proximité placé au service du **Public** mais surtout des **Publics**.



En effet, sous l'autorité des élus concernés :

- Il travaille dans les crèches pour la petite enfance et les familles ;
 - Il exerce dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), au côté des personnels d'Etat ;
 - Il s'occupe des jeunes (apprentissage, formation professionnelle au sein des Conseils Régionaux) ;
 - Il travaille pour les familles lorsqu'il organise les loisirs, activités culturelles, sportives, aménagement des parcs et jardins, transports etc. ;
 - Il agit en faveur des publics en grande précarité (gestion du RSA, services sociaux, dispositifs de réinsertion)
 - Il se préoccupe des personnes âgées et handicapées ;
 - Il assure l'ordre public en qualité de policier municipal ;
 - Enfin, il exerce des compétences normalement dévolues à l'Etat lors des missions d'Etat Civil, inscriptions sur les listes électorales, plateforme d'instruction des cartes d'identités et passeports.
- Il est également appelé à assurer des fonctions de gardien de cimetière, garde champêtre etc...

Oui, l'agent territorial a toutes ces compétences.

Il a choisi sa filière (administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle etc...) et son métier, en fonction de ses aspirations afin d'être au service des personnes.

Il est avant tout un fonctionnaire de proximité

C'est pourquoi son rôle est très important voire essentiel, dans le contexte actuel, il est un des derniers remparts envers les publics les plus fragiles.

Que sera l'agent territorial de demain ? Quel que soit son futur statut, il demeurera incontournable.

Et ce malgré toutes les attaques et remises en cause dont il fait sans cesse l'objet, par des personnalités politiques plus préoccupées de leur réélection que du bien-être des populations qui les ont pourtant choisies.

Danielle Schmidt
Syndicat SDU-CLIAS 92/FSU
(Retraitée)



Ecole Frédéric-et-Irène-Joliot-Curie, quartier des Agnettes à Gennevilliers : quatre salles détruites par un incendie volontaire, dont le Musée départemental de l'école publique si cher à nos amis Monique et René Jallu, et un préjudice financier de plus d'un demi million d'euros. Les deux jeunes incendiaires ont été condamnés à une peine de prison.

© Le Parisien